

Distribution limitée

WHC-97/CONF.208/13Add.
Naples, le 29 novembre 1997
Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL
Vingtième et unième session

Naples, Italie
1 - 6 décembre 1997

Point 11 de l'ordre du jour provisoire : Présentation du Fonds du patrimoine mondial et de l'état des recettes et des prévisions; approbation du plan de travail et du budget pour 1998 et du budget provisoire pour 1999

RESUME

Les états financiers du Fonds du patrimoine mondial vérifiés par le Commissaire aux comptes pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 1996, se trouvent ci-joints.

Conformément à la décision prise par le Comité du patrimoine mondial lors de sa vingtième session (2 - 7 décembre 1996, Mérida, Mexique), le Directeur général a demandé au Commissaire aux comptes de l'UNESCO d'entreprendre un audit du Fonds du patrimoine mondial pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 1996.

Les états financiers vérifiés du Fonds du patrimoine mondial pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 1996, le Rapport du Commissaire aux comptes et les commentaires du Directeur général ci-joints ont été soumis à la vingt et unième session du Bureau qui a eu lieu à Paris du 23 au 28 juin 1997.

Le rapport du Commissaire aux comptes et les commentaires du Directeur général ci-joints sont soumis au Comité avec le Rapport du Rapporteur dans le document WHC-97/CONF.204/11, Annexe VIII. Ce document contient les états financiers vérifiés du Fonds du patrimoine mondial pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 1996.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

Au Directeur général
Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science
et la culture

J'ai vérifié la situation de l'actif et du passif, des réserves et des soldes de fonds du Fonds du patrimoine mondial arrêtée au 31 décembre 1996 et la situation des recettes, des dépenses et des changes dans les réserves et soldes de fonds au cours de ladite année. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction. J'ai la responsabilité de présenter une opinion sur ces états financiers fondée sur ma vérification des comptes.

J'ai effectué ma vérification des comptes conformément au Règlement financier de l'UNESCO, aux normes internationales de vérification des comptes couramment acceptées, et aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le groupe de vérificateurs externes des comptes des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes exigent que je prépare et réalise une vérification des comptes de manière à pouvoir m'assurer que les états financiers ne comportent pas de déclarations matérielles inexactes. Une vérification des comptes comprend l'examen, par sondages, des pièces justifiant les montants et des données pertinentes des états financiers. Une vérification des comptes comprend aussi une évaluation des principes de comptabilité utilisés et des estimations notables effectuées par la direction, ainsi qu'une évaluation de l'ensemble de la présentation financière.

A mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards matériels, la situation financière pour l'année terminée au 31 décembre 1996, et des recettes par rapport aux dépenses pour ladite année, conformément à la politique comptable du Fonds, comme l'indique la note 2 des états financiers. Conformément au Règlement financier de l'UNESCO, je déclare qu'à mon avis, cette politique a été appliquée sur une base concordant avec celle de l'année précédente.

Les états financiers de l'année précédente n'ont pas été vérifiés.

De plus, à mon avis, les transactions du Fonds examinées lors de mon audit des états financiers étaient en conformité, à tous égards notables, avec le Règlement financier et les autorités législatives du Fonds et de l'UNESCO.

L. Denis Desautels, FCA
Vérificateur général du Canada
Commissaire aux comptes

Ottawa, Canada
Le 3 juin 1997

CERTIFICATION OF FINANCIAL STATEMENTS

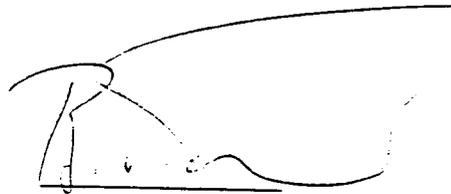
UNESCO

WORLD HERITAGE FUND

FOR THE YEAR ENDED 31 DECEMBER 1996

The appended financial statements I and II (one page each) and Schedule 1.1,
accompanied by notes are approved:

Bernd von Droste
Director, WHC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. von Droste', written over a horizontal line.

Daniel Daly
UNESCO Comptroller

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Daly', written over a horizontal line.

UNESCO

FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL

**ETAT DES REVENUS ET DEPENSES ET MODIFICATIONS DES RESERVES ET SOLDES FINANCIERS
POUR L'ANNEE FINISSANT AU 31 DECEMBRE 1996**

(EXPRIME EN DOLLARS EU)

Référence	Activités du programme	Activités réservées	Fonds d'urgence	Total	Biennium 1994 95 (Non-vérifié)
Revenus					
Contributions évaluées :					
Obligatoires	2 049 296			2 049 296	3 476 864
Volontaires	779 149			779 149	1 802 952
Total des contributions évaluées :	2 828 445			2 828 445	5 279 816
Autres revenus :					
Intérêts	244 894			244 894	449 376
Affectés		552 944		552 944	322 657
Non-affectés	169 044			169 044	
Total des autres revenus :	413 938	552 944		966 882	772 033
Total des revenus :	3 242 383	552 944		3 795 327	6 051 849
Total des dépenses :	2 468 128	286 873	129 746	2 884 747	6 518 828
Excédent (déficit) des revenus couvrant les dépenses	774 255	266 071	(129 746)	910 580	(466 979)
Ajustement période antérieure				164 686	
Excédent net des revenus couvrant les dépenses	938 941	266 071	(129 746)	1 075 266	(466 979)
Epargne sur les obligations des années antérieures	261 455			261 455	199 883
Transfert à/de autres fonds	(202 990)		202 990	0	
Reserves et soldes financiers, au commencement de la période	4 319 687		297 010	4 616 697	4 883 793
Reserves et soldes financiers, à la fin de la période	5 317 093	266 071	370 254	5 953 418	4 616 697

Voir notes jointes

UNESCOFONDS DU PATRIMOINE MONDIAL

ETAT DES ACQUIS, DETTES, RESERVES ET SOLDES FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 1996

(EXPRIME EN DOLLARS EU)

	Référence	1996	1995 (Non-vérifié)
Acquis :			
Espèces et dépôts à terme	Note 6	5 101 661	4 264 269
Contributions obligatoires évaluées reçues des Etats Parties	Note 7	1 997 075	1 992 407
Montants reçus - autres		-	41 000
		<u>7 098 736</u>	<u>6 297 676</u>
Total Acquis :			
Dettes :			
Engagements non-liquidés - en cours		746 268	1 453 090
Engagements non-liquidés - antérieurs	Note 8	391 035	110 573
Total des engagements non-liquidés		<u>1 137 303</u>	<u>1 563 663</u>
Contributions reçues en avance		8 015	11 061
Autres dettes		-	106 255
Total des dettes		<u>1 145 318</u>	<u>1 680 979</u>
Réserves et balances financières :			
Réserve de frais divers	Note 9	2 000 000	2 000 000
Réserve fonds d'urgence	Note 10	370 254	297 010
Activités réservées	Note 3	266 071	-
Réserve opérationnelle financières		<u>3 317 093</u>	<u>2 319 687</u>
		<u>5 953 418</u>	<u>4 616 697</u>
Total des dettes, réserves et soldes financiers		<u>7 098 736</u>	<u>6 297 676</u>

Voir notes jointes

UNESCOFONDS DU PATRIMOINE MONDIALPROGRAMME DES CREDITS ET DEPENSES
POUR L'ANNEE FINISSANT AU 31 DECEMBRE 1996

(EXPRIME EN DOLLARS EU)

	Allocation	Décaissement	Engagements non-liquidés	Total des dépenses	Solde non engagé
A. Budget approuvé					
Chapitre I					
Aide aux experts des PMA pour assister aux réunions statutaires	80 000	13 027	15 973	29 000	51 000
Support au Secretariat	360 000	358 650	0	358 650	1 350
Chapitre II					
Stratégie globale	70 000	53 053	3 170	56 223	13 777
Services consultatifs	522 000	476 000	46 000	522 000	0
Chapitre III					
Assistance préparatoire	175 000	50 034	38 209	88 243	86 757
Coopération technique	685 000	301 278	255 473	556 751	128 249
Formation	550 000	284 383	134 125	418 508	131 492
Chapitre IV					
Suivi	260 000	107 167	82 661	189 828	70 172
Chapitre V					
Promotion et éducation	298 000	214 002	34 923	248 925	49 075
Sous-total	3 000 000	1 857 594	610 534	2 468 128	531 872
B. Activités réservés :					
Détachements	169 468	149 039	11 573	160 612	8 856
Promotionnels	121 496	21 856	1 557	23 413	98 083
Autres	261 980	82 769	20 079	102 848	159 132
Sous-total	552 944	253 664	33 209	286 873	266 071
C. Fonds d'urgence	500 000	27 221	102 525	129 746	370 254
TOTAL	4 052 944	2 138 479	746 268	2 884 747	1 168 197

FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL

Notes concernant les Etats Financiers pour l'année finissant au 31 décembre 1996

I. Objectifs

Le Fonds du patrimoine mondial a été établi comme un Fonds en Dépôt de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) selon la Convention du patrimoine mondial, culturel et naturel adoptée le 16 novembre 1972 à la 17^e session de la Conférence générale de l'UNESCO. Il a comme objectif de soutenir la protection du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle et exceptionnelle. Un comité intergouvernemental appelé le Comité du patrimoine mondial, a été établi par la même Convention afin de décider de l'utilisation des ressources du Fonds du patrimoine mondial. Le Comité est assisté par un Secrétariat nommé par le Directeur général de l'UNESCO.

2. Mesures significatives de comptabilité

a) Etats financiers

Les états financiers du Fonds du patrimoine mondial sont tenus d'après le Règlement financier spécial du Fonds tel qu'il a été noté par le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 93^e session. Ils sont présentés en dollars des Etats Unis d'Amérique (EU dollars).

b) Crédits ouverts

Les crédits ouverts représentent des montants approuvés par le Comité du patrimoine mondial pour des différents éléments du programme et qui peuvent être dépensés aux fins pour lesquelles ils ont été votés, dans la limite des fonds disponibles.

c) Revenus

Les revenus sont imputés sur une base cumulative à l'exception des contributions volontaires évaluées, et autres contributions qui ne sont reconnues que lorsque les fonds sont reçus.

d) Dépenses

Les dépenses, qui comprennent des montants pour du matériel fourni et des services rendus pendant la période financière, ainsi que des montants afférents aux obligations légales de la période financière sont comptabilisées sur une base cumulative. Au cas où il y aurait un choix entre plusieurs autorités législatives pour imputer les dépenses au Fonds ou autres sources de financement à l'intérieur de l'UNESCO, ces dépenses resteront telles qu'enregistrées dans les états financiers approuvés par l'audit.

e) Conversion des monnaies étrangères

Les transactions menées à bien pendant cette période en devises autres que le dollar américain, sont converties en dollars américains en utilisant le taux d'échange opérationnel des Nations Unies en vigueur le jour de la transaction. A la fin de l'année, les comptes exprimés en devises, autres que le dollar américain, sont convertis au taux d'échange opérationnel des Nations Unies prévalant à ce moment.

3. Revenus réservés

Les revenus réservés se réfèrent aux contributions reçues des donateurs à des fins spécifiques. Ces revenus ne sont utilisés que pour des dépenses y afférentes. A la conclusion du projet retenu, le solde est transféré aux réserves opérationnelles du fonds si ceci est souhaité par le donateur.

4. Revenus non-réservés

Les revenus non-réservés se réfèrent aux contributions faites au Fonds du patrimoine mondial qui n'ont pas de dessein spécifique. Ces fonds sont transférés à la réserve opérationnelle.

5. Ajustements sur période antérieure

Les ajustements qui se réfèrent à 1995 ou aux années antérieures sont :

Revenus :

Contributions volontaires de la France pour 1995 enregistrées dans un autre fond général en 1995 et correctement enregistrées dans le Fonds en 1996	201 189
---	---------

Autres revenus reçus en 1993 et déposés en 1996	13 497
---	--------

Total Revenu	214 686
---------------------	----------------

Dépense :

Contrat se réfèrent à 1995 et enregistré dans les comptes en 1996	(50 000)
---	----------

Total :	164 686
----------------	----------------

6. Espèces et dépôts à terme

Ces dépôts sont principalement des dépôts à terme, groupés avec d'autres comptes spéciaux et fonds de dépôt de l'UNESCO. Le taux d'intérêt moyen de ces dépôts a été approximativement de 5,3 % en 1996.

7. Contributions obligatoires à recevoir

Du solde de EU \$ 1 997 075 dû par les Etats Parties au 31 décembre 1996, EU \$ 458 286 se réfèrent à l'estimation de 1996 et EU \$ 1 538 789 à des années précédentes.

8. Engagements non-liquidés sur les années précédentes

Les engagements non-liquidés sur les années précédentes sont dus à la non réception d'un rapport final des contractants par le Centre du patrimoine mondial. Au 3 juin 1997, il y avait approximativement EU \$ 120 000 pouvant être considérés comme des économies si les rapports demandés ne sont pas reçus avant le 30 juin 1997.

9. Fonds de prévoyance

Un fonds de prévoyance de EU \$ 2 000 000 a été maintenu en accord avec la décision du Comité du patrimoine mondial à sa 17^e session.

10. Fonds d'urgence

En accord avec le Règlement financier, Article 5.1, il a été maintenu un fonds de réserve pour les actions d'urgence et tel qu'agréé par la 19^e session du Comité du patrimoine mondial, une somme de EU \$ 202 990 a été transférée des réserves opérationnelles pour compléter le fonds d'urgence à hauteur de EU \$ 500 000 le 1^{er} janvier 1996. Un autre transfert de EU \$ 129 146 a eu lieu le 1^{er} janvier 1997.

11. Economies effectuées sur les engagements des années antérieures

Les économies effectuées sur les engagements des années antérieures représentent la différence entre le solde des engagements non-liquidés à la fin de l'année antérieure, moins les décaissements effectués contre ces mêmes engagements pendant l'année en cours à la liquidation des engagements.

12. Contribution au coût du personnel

En 1996 le Programme Ordinaire de l'UNESCO a mis à la disposition du Fonds du patrimoine mondial des services à titre gracieux estimés à EU \$ 1 362 500 pour assurer le Secrétariat qui administre le Fonds du patrimoine mondial.